



Après état des lieux frais de peinture à cause de stickers

Par **Gridouze**, le **15/11/2018** à **16:56**

Bonjour, rn rn je viens de déménager et dans l'ancienne maison j'ai laissé 2 stickers dans 2 chambres. Ils sont en bon état et pas abimé. rn La propriétaire les as enlevé après l'état des lieux et me demande aujourd'hui de payer pour la peinture des 2 pièces 1300 euros. rn D'une part a t elle le droit de me facturer la réfection des chambres sachant que les stickers n'empêchent pas la location de la maison et d'autre part, si je dois payer, à t elle le droit de me faire payer si cher? rn rn Merci pour ceux qui me répondront :)

Par **Visiteur**, le **15/11/2018** à **21:21**

Bonjour rn Sont à la charge du locataire les travaux qui résultent des dégradations qu'il a commises. Ceux qui découlent de l'usure normale incombent au propriétaire. rn rn L'état des lieux mentionnait-il des réserves?

Par **Gridouze**, le **15/11/2018** à **21:40**

Sur l'état des lieux il est écrit stickers. Juste ça. rn Laisser des stickers est considéré comme dégradation ? rn Merci :)